



COUPE NATIONALE BIENNALE DES ELEVES CITOYENS 2013/2014

DATE : JEUDI 27 MARS 2014

THÈME : « TOUS RESPONSABLES ? »

LIEU : CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
9 PLACE D'ÉNA – 75016 PARIS

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1

La Coupe Nationale des Elèves Citoyens est un concours organisé, tous les deux ans, par l'association **INITIADROIT** (11 Place Dauphine - 75001 Paris) en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le Ministère de la Justice et des Libertés.

Article 2

Le concours est ouvert à toutes les classes des établissements d'enseignement général, technologique ou professionnel, publics et privés sous contrat, de France métropolitaine et des départements d'Outre-Mer.

Article 3

Le thème central est : « Tous responsables ? ». A chaque niveau de classe sont attribués les sous-thèmes suivants (*voir présentation plus détaillée en annexe*) :

COLLEGES

- Classe de 6^{ème} : Responsabilité au collège
- Classe de 5^{ème} : Responsabilité sur le chemin du collège
- Classe de 4^{ème} : Responsabilité dans le sport
- Classe de 3^{ème} : Responsabilité et cadre professionnel

LYCEES

- Classe de 2^{nde} : Responsabilité sanitaire et médicale
- Classe de 1^{ère} : Responsabilité en démocratie
- Classe de T^{ale} : Responsabilité et pluralisme

Article 4

Chaque classe candidate ou groupe d'élèves (15 minimum) candidat est invité, avec l'aide des membres de l'équipe pédagogique, à réunir l'ensemble des recherches, témoignages, réflexions et opinions des élèves sur le sous-thème qui leur est proposé.

La classe ou le groupe d'élèves rédige ensuite un texte qui développe les enjeux humains et juridiques du sous-thème proposé, ainsi que les solutions qu'il est possible d'envisager.

Le texte, dont la forme est libre, ne doit pas dépasser une feuille A4 recto verso (d'environ 9.000 caractères) pour les classes du collège et deux feuilles (d'environ 18.000 caractères) pour les classes de lycée.

Les copies des classes et des groupes d'élèves devront être adressées **au plus tard le 8 janvier 2014** par courrier au Référent académique désigné par le Recteur.

Article 5

Un jury académique présidé par le Recteur et composé de représentants de l'Éducation Nationale et d'avocats bénévoles d'INITIADROIT se réunit au cours du mois **de janvier 2014** pour désigner les meilleurs travaux.

Le jury sélectionne la meilleure composition pour chaque niveau de classe, soit un total de sept copies par académie.

Avant le 3 février 2014, les copies retenues sont adressées par les services rectoraux à l'association **INITIADROIT** (11 Place Dauphine - 75001 Paris).

Article 6

Un jury national, composé de représentants de l'Éducation Nationale et d'avocats bénévoles d'INITIADROIT se réunit **avant le 15 février 2014** afin de désigner, pour chaque niveau de classe, les trois meilleures compositions parmi celles présélectionnées par les jurys académiques.

Article 7

Les 21 classes ou groupe d'élèves dont les copies ont été retenues par le jury national sont invités à venir concourir le **jeudi 27 mars 2014 au Conseil Economique, Social et Environnemental – 9 Place d'Iéna – 75016 PARIS**.

Chaque classe ou groupe d'élèves désigne son représentant qui, le jour du concours, présente oralement l'argumentaire de sa classe ou de son groupe. Un élève suppléant est désigné qui le remplace le représentant en cas de besoin. Le temps de présentation des exposés des collégiens **ne doit pas excéder 5 minutes** et celui des lycéens **8 minutes**.

Des spécialistes des questions de responsabilité donneront leur avis sur la question posée.

Article 8

A l'issue de son intervention, chaque classe reçoit :

- une note sur 20 du jury composé de membres d' **INITIADROIT**, des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Justice présidé par un expert ;
- une note sur 10 donnée par l'applaudimètre.

Les exposés oraux sont jugés sur leur pertinence, leur construction, la solidité de leur argumentaire, ainsi que sur la conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole.

Le Président du jury a voix prépondérante en cas d'égalité de notes.

En fin de séance, le jury proclame les résultats par niveau de classe.

Une coupe est remise aux sept représentants des classes ou des groupes d'élèves lauréats.

Article 9

Les élèves des classes ou des groupes d'élèves concurrents sont invités à assister à la Coupe accompagnés de leurs professeurs. Les frais de transport des élèves et des professeurs accompagnants (car, billets train tarif groupe...) sont à la charge d' **INITIADROIT** après acceptation des devis et dans la limite de 1.200 € maximum (sauf pour la Corse et l'Outre Mer pour lesquelles ce maximum est relevé à 2.000 €).

Article 10

Les participants et invités (élèves, professeurs, etc...) s'engagent à accepter que des photos ou des vidéos soient réalisées le jour du concours et soient reprises par les médias ou l'organisateur. Ils acceptent aussi que leurs textes soient reproduits en tout ou partie.

« Tous responsables ? »

- ANNEXE -
Liste des sous-thèmes pas niveau de classe

*« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage,
oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer »*

Pour chacun des domaines considérés, il conviendra de déterminer les contours de la ou des responsabilités, leurs fondements et leurs limites et d'envisager la réparation du dommage causé avec ses conséquences tant pour les parties que pour la Société.

Sous-thèmes Collèges :

- **Classe de 6^{ème} : Responsabilité au collège**
Axes de réflexion : Le Règlement intérieur, instrument de régulation de la vie au collège, responsabilités dans les classes, en récréation, attitude vis-à-vis des enseignants et des personnels de l'Education nationale, conflits, injures et violences entre élèves, harcèlement, la médiation...
- **Classe de 5^{ème} : Responsabilité sur le chemin du collège**
Axes de réflexion : Sur la voie publique, dans le quartier et aux abords du collège (piétons mineurs et majeurs, accidents : trottinettes, rollers, deux roues, voitures, transports publics). La libre circulation sur la voie publique et son organisation (code de la route, police, pompiers etc.).
- **Classe de 4^{ème} : Responsabilité dans le sport**
Axes de réflexion : Professeurs d'EPS, Entraîneurs, arbitres, joueurs (majeurs ou mineurs), directeurs de stades et d'équipements sportifs, responsables de fédérations, licenciés, assurances.
- **Classe de 3^{ème} : Responsabilité et cadre professionnel**
Axes de réflexion : Convention de stage, contrat de travail, autorité hiérarchique, règlement intérieur de l'entreprise, harcèlement, représentation du personnel et syndicats, Inspection du travail, travail non déclaré et conséquences.

Sous-thèmes Lycées :

- **Classe de 2^{nde} : Responsabilité sanitaire et médicale**
Axes de réflexion : Industriels, importateurs et distributeurs, produits dangereux, produits illicites, responsabilité du fait des produits, défense des consommateurs, agences de contrôle, label et normes, responsabilité médicale et pharmaceutique.
- **Classe de 1^{ère} : Responsabilité en démocratie**
Axes de réflexion : Responsabilité politique des élus, de l'Etat et des Etats (crime contre l'humanité, CPI), conséquences économiques de la responsabilité des autorités locales et de l'Etat, mondialisation et solidarité, médias et réseaux sociaux.
- **Classe de T^{ale} : Responsabilité et pluralisme**
Axes de réflexion : L'état républicain garant de la liberté de conscience, du rôle de l'école, de la laïcité et de l'interdiction des discriminations (philosophiques, politiques, religieuses, sociales, physiques, sexuelles) ; Le Défenseur des Droits, l'Observatoire de la laïcité etc.